

CONVOCAION DU CONSEIL MUNICIPAL

Je vous remercie de bien vouloir assister à la prochaine réunion du Conseil Municipal qui se déroulera à la mairie, le :

Vendredi 5 juin 2026 à 19h00

ORDRE DU JOUR – Session ordinaire

- 1) Règlement intérieur du conseil municipal (annexe 1)
- 2) Désignation des délégués :
 - à la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (CIAF) du Val de Morteau et de Grand'Combe des Bois
 - IDEHA : désignation de deux délégués pour siéger au comité syndical du Syndicat Intercommunal de l'Union
 - SPL Mobilités Bourgogne Franche-Comté (MBFC)
 - Union Départementale des Centres Communaux et intercommunaux d'Action Sociale du Doubs (UDCCAS) : désignation d'un représentant pour siéger à l'assemblée générale
 - Union Départementale des Associations Familiales du Doubs (UDAF) : un représentant des familles au sein du CCAS
 - Composition de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) : proposition de 32 membres (annexe 2)
 - Commission Intercommunal des Impôts Directs (CIID) : proposition de 4 titulaires et 4 suppléants
 - Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) : désignation d'un titulaire et d'un suppléant
 - Commissions CCVM : désignation de 6 conseillers municipaux pour assister aux commissions de la CCVM
- 3) Modification de la délibération délégation de fonctions au Maire
- 4) Tarifs d'une vente de bois
- 5) Tarif de vente des cartes avantages jeunes
- 6) Tarifs de Vacances Tous Sports
- 7) Subventions :
 - Ludothèque
 - Gymnastique La Française
 - Pétanque
- 8) Protocole d'accord en vue de la constitution d'une servitude de tréfonds au Chauffaud avec M. CHOPARD-LALLIER (annexe 3)

- 9) Vente de terrain à M. WETZEL et M. HAFSI, Route des Combes (annexe 4)
- 10) Renouvellement de la convention d'occupation précaire avec les Calèches du Saut du Doubs (annexe 5)
- 11) Décisions du Maire :
- Choix des entreprises pour la restructuration d'un local en cantine scolaire et modification de façade
 - Choix du candidat pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction d'une maison des associations
- 12) Personnel :
- autorisation de M. le Maire de recruter des agents sur des emplois non permanents : emplois saisonniers, remplacements des agents en arrêt maladie, accroissement temporaire d'activité
 - désignation du nombre de représentants au Comité Social Territorial (CST)
 - création d'un poste d'apprenti auxiliaire de puériculture au 01/08/2026
 - création d'un poste d'adjoint d'animation à 14,25 h/semaine à compter du 01/09/2026
 - création d'un poste à 9,25 h/semaine à compter du 01/09/2026
- 13) Questions diverses
- 14) Informations diverses

Comptant sur votre présence.

Je vous prie d'agréer l'expression de mes sincères salutations.

Fait à Villers Le Lac, le 29 mai 2026.

Le Maire,

Romain VERMOT

